

JOURNAL HEBDOMADAIRE DE LA DIETE Nro: XLVII.

Novembre 1791.

Mercredi 30.

Séance du Vendredi 18.

LE projet relatif aux opérations de la Commission du Tresor de Lithuanie ayant été pris à délibérer; Le Castellan de *Lukow* & le Nonce de *Kijovie*, demandèrent pourquoi les Plénipotentiaires des Villes ne siégeoient pas encore à la Commission? — Les Etats convinrent de prier le Roi en son Conseil de surveillance, d'enjoindre à la Commission du Tresor d'admettre au plutôt les dits Plénipotentiaires dans cette Magistrature.

Mr. *Czaki*, représenta que la Commission ayant trouvé quelques doutes dans la Loi, tant sur le complet que sur les voix de ces Plénipotentiaires, avoit jugé à propos d'en demander des éclaircissements par une Note qu'elle a adressée aux Etats. Ces doutes ayant été levés sur le champ par quelques membres, l'Assemblée décrêta, que les Plénipotentiaires des des Villes prêteroient siement dans les Grod, & prendroient Séance dans la dite Commission.

On convint également d'enjoindre aux Commissions du Trésor, de suspendre la hésitation des Starosties.

On présenta encore des suppléments au projet sur la vente des Starosties, qui furent pris à délibérer.

On statua, d'après le projet de Mr. *Proskura* Nonce de *Kijovie*, que les Commissions du Trésor réunies, redresseront jusqu'à 15. de Janvier prochain les fautes faites dans les Rôles du dix ème, & chargeroient les Commissions Palatinées de prévenir le Clergé qu'il ait à déclarer les sommes sujettes à des taxes imposées par la Loi.

La Séance fût limitée au Lundi suivant.

(1)

Séance du Lundi 21.

On reprit le projet relatif à la vente des Domaines de la République

Mgr. Koffakowski, Evêque de Livonie, après avoir observé que la vente des Starosties étoit contraire au bien public, à l'équité, & ne répondoit nullement aux vues politiques, manifesta son opposition.

Mr. Dembiński, en combattant les motifs contre la vente des Domaines de la République, fit remarquer qu'ils n'ont jamais été une ressource pour l'Etat. Il compara les Polonois aux Atheniens, qui après avoir absorbé les fonds publics en Spectacles & en réjouissances, n'en trouvèrent pas pour s'opposer à Philippe. — " Ainsi, comme Représentants de la Nation, nous devons, dit-il, faire tout ce qui peut effectuer le bien du País; Pourquoi hésiterions-nous de prononcer sur les Starosties pour les quelles le voeu presqu'unanime de la Nation s'est déclaré? Or quiconque sent couler dans ses veines le sang de ses glorieux ancêtres; quiconque désire porter à la Patrie un prompt secours, doit demander l'accomplissement de ce projet, qui seul est capable de conserver notre existence."

Mr. Nagurski, Nonce de Samogitis, trouva que le projet de Mr. l'Abbé Ossieński, & celui de la Députation pour la Constitution, comme différent très peu dans leur objet, répondoint parfaitemenr à l'intérêt de l'Etat; ainsi, quoique la majeure partie de sa fortune consiste en Biens Royaux, il se déclara pour la vente de ces Biens, qui va procurer des avantages réels à la Pologne. Il fut aussi d'avis qu'on portât des Peines sévères contre les arpenteurs, qui, conompus par les particuliers, occasionneroient des pertes considérables à la Caisse de la République par des dénominations inexactes, pour cette effet il présenta une addition de trois articles au projet: *1mo.* Les peines contre les arpenteurs parjures. *2do.* Les moyens de fixer

proportionnellement les revenus d'après le prix des denrées 3tio. Les prétentions des Starostes.

Mr. Potocki, Grand Maréchal de Lithuanie démontra par son discours, de quelle conséquence étoit, pour la Pologne, l'objet des Starosties; Il fit valoir le projet de la Députation & les motifs d'une nouvelle confédération Politique, qui en peut résulter pour la Nation Polonoise aussitôt qu'elle fera voir à l'Europe un nouveau Tresor qui en avoit été presque ignoré & dont l'Etat n'a joui qu'à moitié. Il observa les Starostes en considérant ce qu'ils doivent à la Patrie & a eux mêmes s'y prêteront de bon gré — Que leurs Possessions à vie seront changées en Biens hereditaires; Pour cet effet il engagea les Etats à assurer aux Starostes les droits qui leur sont garantis par les Loix; Il étaya l'avis de Mr. l'Abbe Kollatay, de diviser quelques Starosties entre la Noblesse indigente, & finit par prier Sa Majesté, de qui sont sous la sauvegarde les *pactorum conventorum*, de consentir à la mutation des Biens Royaux en Biens hereditaires, & de Couronner l'osmisme par ce désistement généreux de ses droits.

Le Roi, après avoir fait sentir à l'Assemblée, que quoi qu'il eût maintenir les prerogatives qui lui sont accordées par la Nation, & que conséquemment il ne pourroit accéder à la décision de la vente des Starosties sans s'être concertée avec elle; cependant, comme il ne fait que ce qui est avantageux à la Patrie, il vouloit donner une nouvelle preuve de son attachement pour elle en se prêtant aux vues de la Diète pour ce qui regarde les Starosties; " Mais, en Père commun des Polonois, dit Sa Majesté, je ne veux pas que quelqu'un eût lieu de génir ces Décrets de la Diète; c'est pourquoi, je désire qu'on procède avec la plus scrupuleuse équité, & pour cet effet je nomme le Prince Evêque de Plock, Mr. Chreptowicz Chancelier de Lithuanie, & Mr. Ostrowski Trésorier de la Couronne,

„ qui examineront de ma part , de concert avec la Députation , les moyens qui se rapportent le mieux à mes sentiments sur cet objet . ”

Plusieurs membres se déclarèrent pour la vente des Starosties sous différentes réserves.

Mr. Gieysztor , alléguant plusieurs lois , qui prescrivent comment on doit jouir des Starosties , ainsi que les obligations des Starostes — Il fut d'avis d'aneantir le nom des Starostes , & d'en disposer de façon que l'Etat en tire des ressources solides . Il adressa la parole au Roi en le sollicitant de porter les Starostes à rendre de bon gré à la Nation un Patrimoine dont ils n'ont déjà que trop profité , & rappela lui même aux Starostes ce qu'ils doivent à la Patrie pour les Biens dont elle les a comblés , & qu'en qualité de Citoyens , ils doivent lui faire le sacrifice de la dernière goutte de leur sang lorsqu'il s'agit de son salut . Il osait , enfin , d'insérer son discours dans les actes publics pour le livrer à l'opinion des hommes & à la postérité , & répéta sans cesse : *Vos quorum est virtus , tollite lucius .*

Mr Mielzynski , presenta à la délibération un projet de révoquer les donations , faites par la Diète de 1775 . comme préjudiciables au bien général .

La Séance fut ajournée au lendemain .

Séance du Mardi 22.

On continua de traiter l'objet relatif aux Starosties .

Le Prince Czetwertyński , demanda en quelle qualité les personnes nommées par Sa Maj. Sté pouvoient agir de concert avec la Députation , vu qu'il ne pouvoit les regarder comme parties compétentes dans cette affaire .

Mgr Naruszewicz Evêque de Luck observa , que puisque le Roi en renonçant au droit de distribuer les Starosties , s'est réservé que tous les Postfleurens actuels en jouiroient imperturbablement leur vie durante , la vente de ces biens ne sauroit être effectuée sans se concerter avec Sa

Majesté ; & que c'est dans cette vue qu'elle fit hier la nomination en question.

Mgr. *Kofjakowski* Evêque de *Livonie*, trouva cette nomination absolument nécessaire, attendu que les Etats ne peuvent rien statuer sur les Starosties sans la participation de Sa Majesté. & que le projet embrasse les biens Royaux de toute Nature, conséquemment les économies du Roi. — En second lieu, qu'il s'agit encor du droit de collation des Bénéfices, que Sa Majesté doit céder aux Possesseurs futurs de ces Biens.

Mr. *Kublicki* dit, que quelques droites que soient les intentions du Roi, il croyoit cependant qu'une pareille Députation ne devoit pas être nommée sans consentement des Etats.

Le Prince *Sapieha* observa, que cette Députation n'étoit qu'une suite des bonnes intentions & du civisme de S. M., qui dans la vue d'operer plus efficacement le bien général, a ces n'mme ces personnes pour faire part de ses intentions à la Députation sans qu'elles puissent participer à l'arrangement du projet; & que par consequent, loin de porter quelque préjudice aux prerogatives de la Diète, elles accéléreront la matière épineuse des Starosties, dont on ne sauroit disposer sans enfreindre les prérogatives du Trône.

Le Roi declara qu'en nommant des personnes pour être les interprètes de ses intentions au sujet des Starosties, il n'avoit eu d'autre but que celui de faciliter un objet qui eût suscité de contestations, & que conséquemment il n'avoit pas cru que cette démarche eût fait ombrage aux Etats.

Mr. *Mozyrski*, Nonce de *Bractaw*, après avoir recommandé le projet de Mr. *Krzucki*, tendant à une forte augmentation des finances, présenta à la Diète un état exact des revenus & des dépenses de la République; par lequel il fit voir que, l'inquiétude, que quelques membres montroient sur le mauvais Etat des finances, n'étoit pas fondée; car

au lieu d'un deficit de quelques millions , il y avoit un surplus dans le Trésor.

D'après son calcul le revenu total de la Couronne se monte à - - - - - 28,232,101. florins.

Celui de Lithuanie à - - - - - 9,810,366 florins.

La Coéquation rendra probablement. 5 500,000. florins.

La nouvelle Lastration des Starosties. 2 500,000. florins.

L'Impôt des bleds. - - - - - 1,000,000. florins.

Total des revenus. - - - - - 45,043 467, florins.

La dépense de l'armée composée de 66,969. hommes se monte à - - - - - 34,703,984 fl

La Liste civile de la Couronne à - - - - - 7 648,681. fl 10 gr.

Celle de Lithuanie à - - - - - 2 379,754. fl 25 gr.

Total des Dépenses. - - - - - 44 732,390. fl 5 gr.

Conséquemment il restera dans le Trésor un surplus de - - - - - 316,076 fl. 25. gr.

Il conclut donc que la République , pour réparer son deficit , ne se trouvoit pas dans la nécessité de manquer à la bonne foi en privant les citoyens , des propriétés qui leur avoient été assurées par les lois les plus sacrées.

Mr. Witoldowski , membre de la Députation chargée d'examiner les opérations de la Commission du Tresor , trouva l'Etat de Mr. Moszyński , chargé d'articles peu assurés & pris dans des années d'abondance , entr'autres la perception sur les Boillons , & sur les peaux — Qu'il ne voyoit pas dans la dépense les intérêts a payer de la dette de la Hollande , ni les sommes qui doivent annuellement amortir la dette de Sa Majesté ; ainsi que d'autres articles qui n'y sont pas compris . C'est pourquoi , pour mettre la Nation au fait de l'état réel des finances , il fut d'avis que la Diète nommat une Députation pour rédiger un état exact des revenus & des dépenses de la République .

Quelques Nonces de la Grande Pologne présentèrent au nom de 3 Palatinats, leur réflexions par écrit, ayant pour objet la vente des Starosties.

La Séance fut ajournée au Jeudi suivant

Séance du Jeudi 24.

On continua de traiter l'objet relatif aux Starosties.

Mr. Iatoki, Palatin de Kijotie, fit dans un discours, des observations fort justes sur l'arrangement des Starosties, qui doit embrasser des objets importans, scavoir: qu'il s'agissoit de disposer à une bonne fin des Domaines la République, & d'assurer en même tems la propriété ces particuliers, objets sur lesquels les Etats alloient décider — que le projet de Mr. l'Abte Czerny indiquoit ces moyens infaillibles pour concilier l'une & l'autre & répondoit au voeu presque unanime de la Nation qui cestie que les Starosties soient changées en biens hereditaires, sans endommager les droits de leurs Possesseurs privilégiées.

Il observa aussi, que presque toutes les Puissances se servent de papiers monnoies, qui au lieu de les ruiner, comme on le prétend, mettent en mouvement tous les ressorts de l'industrie & de l'agriculture — Il croyoit cependant qu'un emprunt pourroit remplacer en attendant les papiers de Banque que le dit projet propose d'établir; & qu'il offroit lui même de procurer à la République des sommes considérables à un plus bas intérêt que celui qu'elle paye pour l'emprunt fait en Hollande. Il conseil à aux Etats d'anéantir le reste de féodalité qui s'est refugie dans les Starosties, pour mettre le comble à la gloire que la Dëte actuelle s'est acquise, & pour assurer à jamais à la Pologne l'existence politique que la Nouvelle Constitution vient de lui donner.

Quelques membres firent de réserves & des additions au projet des Starostes, scavoir: que la hésitation des biens

Royaux se feroit dans l'espace d'une année; qu'au lieu de Commissaires Extraordinaires, on employeroit les Commissions Palatinates pour la recherche des revenus des Starosties.

Il s'éleva des débats; les uns soutenoient les droits des Starostes & la foi publique, que tout Citoyen doit trouver dans les lois. D'autres prétendirent que les Starosties, qui d'après les anciennes Lois, ne devoient être que la récompense des mérites & des services rendus à l'Etat, ont rarement répondu au but proposé.

On fit la mention d'astreindre tout Possesseur de Biens Royaux, d'envoyer un inventaire exact de leurs revenus à la Commission du Trésor, sous peine d'être privés de leur Possessions.

Mr. Czacki, demanda, que les principes d'arrangement de Mr. Soltyk fussent péalablement adoptés; & Mr. Oledski engagea la Diète à ne pas légaliser les rapines de celle de 1775. afin qu'on ne la regarde pas comme complice.

Mr Soltyk, Nonce de Cracovie, en répondant aux objections contre la vente de Starosties, démontra que le projet de la Députation pourroit porter un préjudice considérable à l'Etat; que la vente des Starosties différée à cinq ans, feroit contrater à la République plus de 34 Millions de dettes, & demanda en même tems que tous les objets étrangers à ce projet en fussent rayés, autrement il seroit obligé, quoi qu'a regret, de lever le masque, & de découvrir certaines vues.

A la représentation de Mr. Rzawijski, que le complètement de l'armée se faisoit avec difficulté, à cause que quelques Palatinats des Frontières, au lieu de fourrir des hommes, donnaient de l'argent; On convint que désormais ils livreroient des recrues.

La Séance fut ajournée au lendemain.